



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

surendettement

Question écrite n° 78172

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de lui donner des précisions sur les conditions de mise en oeuvre de la loi sur la faillite personnelle. Il souhaite savoir avec précision dans quelles conditions une personne dans une situation de surendettement suite à une condamnation devant les tribunaux civils peut bénéficier de la possibilité de se placer en faillite civile.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78172

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10451

Question retirée le : 6 décembre 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)